

Information bibliographique

par Dominique Lahary

Conservateur

à la Bibliothèque Départementale du Val d'Oise

Groupe de travail : premier bilan

Le groupe de travail de l'ABF sur l'information bibliographique s'est formé en avril 1992. Il a tenu depuis six séances et a notamment été à l'origine d'une motion adoptée en Assemblée Générale lors du congrès d'Arles de l'ABF le 24 mai 1993 (Bulletin d'information n°156 p. 58). Il a jusqu'ici essentiellement étudié la fourniture d'information bibliographique aux bibliothèques généralistes. Il lui reste à élargir sa réflexion (et sa composition) en direction des bibliothèques universitaires et spécialisées.

On trouvera ici un court état de la réflexion et des constatations du groupe de travail à la date du 31 décembre 1992.

■ Deux sources pour une même soif

S'agissant de la production francophone courante des monographies, les bibliothèques disposent de deux sources hétérogènes dont aucune ne répond à tous les besoins.

Les notices de la base BN-OPALE, disponibles notamment en format UNIMARC légèrement aménagé (dans la structure des champs de lien) sur le CD-ROM de la Bibliographie nationale française (BNF), bénéficient d'accès contrôlés grâce aux fichiers d'autorité de la

Bibliothèque nationale (notamment pour les auteurs personnes physiques et collectivités, les titres uniformes, et, depuis 1980, les vedettes matière RAMEAU). Malgré une certaine hétérogénéité des notices éventuellement créés par la conversion des notices du format INTER-MARC utilisé par la BN en format UNIMARC adapté, cette base constitue la meilleure référence catalographique dans un format bibliographique. Mais il faut savoir qu'elle comporte des notices de deux niveaux d'encodage différent (notices abrégées de dépôt légal, sans indexation, et notices complètes définitives) et pose deux problèmes essentiels : l'exhaustivité et la "fraîcheur", dont l'origine est la source de la base, c'est-à-dire le dépôt légal. Manquent donc (dans le CD-ROM) nombre de publications francophones belges ou suisses, ainsi que les ouvrages d'éditeurs qui ont négligé de déposer à la BN. Quant au manque de fraîcheur, il est dû à la fois aux délais variables de dépôt des fournisseurs, aux délais (normaux) de traitement par la BN et, s'agissant du CD-ROM, à sa périodicité trimestrielle.

La fraîcheur des notices de la base ELECTRE, également disponible sur CD-ROM, bénéficie de la périodicité mensuelle de celui-ci (encore amélioré par le système de cession hebdomadaire, dont le coût est prohibitif pour la plupart des bibliothèques), ainsi que de la procédure de déclaration au Cercle qui est plus rapide que celle du dépôt légal. Cette fraîcheur n'est pas cependant telle

qu'elle satisfasse les besoins des bibliothèques dès le stade des acquisitions courantes. En outre, des problèmes d'exhaustivité se posent, tous les éditeurs ne déclarant pas toutes leurs publications et nombre de publications officielles, universitaires et de recherche faisant défaut. Enfin, il s'agit de notices créées dans un format propre au Cercle, dont la conversion dans divers formats MARC ne peut être que sommaire, et qui disposent d'entrées non contrôlées et différentes de celles de la BN, avec un autre système d'indexation matière.

Il est regrettable que plusieurs tentatives de rapprochement entre le Cercle et la BN n'aient pas abouti. Cette dichotomie propre à la France ne saurait perdurer si l'on veut éviter que l'hydre du catalogage local, dont la mort ne cesse d'être annoncée, ne voie une de ses têtes repousser dès qu'un bibliothécaire aura besoin d'une notice avant qu'elle ne soit disponible sur l'un des supports de la modernité.

■ Le serveur va-t-il servir ?

Le Serveur bibliographique national ou SBN, (excellamment présenté dans le Bulletin d'information n°157) a été annoncé par une lettre du ministre datée d'octobre 1991 rendue publique en février 1992, et à présenté au salon du livre de mai 1992. Il n'a toujours pas trouvé son rythme de croisière. Il y a deux raisons principales à ce faible engouement : le support et le format.

La mise en place du SBN a été prévue dans le schéma directeur de 1989. Depuis, les CD-ROM ont connu un succès foudroyant (plus de 500 abonnements en 1992 au CD-ROM de la BNF, plus de 650 à celui d'ELECTRE, dont plus de 60% émanant de bibliothèques). Ce support est utilisé pour les catalogues rétrospectifs, partiellement pour le catalogage courant (handicap du manque de "fraîcheur"). Ce sont également d'excellents instruments de recherche bibliographique. D'où le manque d'attrait de la récupération en ligne (ou sur disquette après identification en ligne), qui pourtant semble utilisée en Grande-Bretagne et en Allemagne autant que les CD-ROM. Il est permis de souhaiter qu'un nombre significatif de bibliothèques en vérifient elles-mêmes l'intérêt en se connectant. L'avenir dira si ce mode de fourniture de notices saura trouver sa place en France. Il ne saurait en tout cas se présenter comme une alternative aux CD-ROM, et rien ne justifie aux yeux des utilisateurs que les notices de la base BN-OPALINE (documents sonores, audiovisuels, multimédias) ne soient pas disponibles sur ce support. Dans un domaine où la normalisation est en retard, cette base devrait jouer un rôle fédérateur puissant : elle ne pourra le faire que grâce aux larges possibilités de diffusion d'un CD-ROM.

Quel que soit le mode de fourniture, la récupération des notices de cette base, qui n'a pas la même structure et n'est pas gérée par le même système informatique que la base BN-OPALE (monographies imprimées), se heurte au problème du format. En effet, quoi que se pliant à la contrainte de la conversion en UNIMARC, la BN a profondément réaménagé ce format pour permettre des possibilités de dépouillement qu'il n'offrait pas. Les notices peuvent présenter jusqu'à trois niveaux de description (le coffret, le disque, la plage) alors que le catalogage a niveau a été abandonné dans la base BN-OPALE (AC). Chaque sous-notice de niveau "disque" ou "plage" comporte ses champs descriptifs et ses entrées contrôlées (auteurs et interprètes, titres unifiés...), .

Or, une telle présentation oblige les constructeurs de logiciels à adapter leurs systèmes de façon à pouvoir traiter ces notices. En outre, celles-ci n'étaient pas récupérables en attendant leur mise en

conformité avec la norme internationale relative aux échanges bibliographiques (ISO 2709). Une réunion d'information sur cette question s'est tenue à la BN le 7 juillet dernier en présence de représentants de constructeurs, de clubs d'utilisateurs, de l'ABF et de la FULBI (Fédération des clubs d'utilisateurs de logiciels de bibliothèque). Reste pour la BN à réaliser les mises en conformité nécessaires, et aux constructeurs de procéder aux développements requis.

Ces deux préalables suffiraient à expliquer la désaffection qu'a connue jusqu'ici le SBN. Quand ils seront levés, restera à examiner la question du coût et des tarifications, notamment dans le cas d'une utilisation en réseau.

Les autorités sont les bienvenues

Tout le système de fourniture d'information bibliographique repose sur les seules notices bibliographiques, décrivant des documents physiques. Le déchargement des notices d'autorité sur des bases locales n'a pas été envisagé dans le cas du SBN. on ne pourra qu'y consulter les notices d'autorités, qui seront affichées en format INTERMARC⁽¹⁾. La réponse d'Evelyne Pisier à la FULBI (que nous publions dans ce numéro) est symptomatique de cet état d'esprit.

Or, un nombre croissant de bibliothécaires, dont les membres du groupe de travail, considère que l'utilisation de simples index est insuffisante et que la recherche profane et professionnelle sur les bases locales exige des accès contrôlés et guidés par un véritable système d'autorités, avec lien aux termes rejetés, équivalents, génériques et spécifiques tels que le prévoit la liste RAMEAU. Ceci suppose un catalogage des autorités, avec création ou récupération de notices d'autorité contenant des notes, les formes rejetées et les renvois, ce que plusieurs logiciels offrent déjà de façon plus ou moins complète. et qui sera, espérons-le, possible à partir du CD-ROM des autorités qui est annoncé pour l'automne prochain.

Le format UNIMARC-Autorité est actuellement insuffisant. Cela ne saurait être une raison pour différer la fourniture de notices, pour autant qu'une solution

satisfaisante en terme de format soit élaborée et que l'information nécessaire soit communiquée aux constructeurs.

Plus complexe est le problème de la mise à jour. Les bibliothèques ont besoin de recevoir régulièrement les autorités mises à jour, et les constructeurs devront ménager la possibilité de reconnaissance et d'écrasement de l'ancienne forme d'une autorité.

La présentation ci-dessus n'épuise pas, loin de là, le sujet. Le groupe de travail entend notamment étudier plus précisément la question des CD-ROM et, le moment venu, le projet de catalogue collectif de France. Il entend d'une manière générale contribuer à améliorer l'information de la profession sur ces questions et à encourager la concertation entre producteurs, diffuseurs, constructeurs de logiciels et utilisateurs.

Membres du groupe de travail : Thierry Cloarec, Anne Curt, Pierre-Yves Duchemin, Françoise Boissière, Thierry Giappiconi, Dominique Lahary, Philippe Raccach, Huguette Rigot, Michel Schutz, Jean-Claude Van Dam.

(1) A signaler que la BN vient d'éditer son format d'autorité révisé : Bibliothèque nationale.- Format INTERMARC (A) : notices d'autorité : manuel à l'usage des catalogueurs participant à la base BN-OPALE. Disponible à la Librairie Colbert, 2 rue Vivienne, 75084 PARIS CEDEX 02, au prix de 150 F.